

# Le mois de l'Europe



La lettre mensuelle d'information de la Représentation de la Basse-Normandie auprès de l'Union européenne

## SOMMAIRE

<b>Informations générales</b> .....	2
Suite de l'Edito .....	2
Programme de travail 2010 de la Commission européenne.....	2
<b>Compétitivité, Recherche et Innovation</b> .....	3
Simplification des procédures d'accès au 7 <sup>e</sup> programme cadre pour la recherche et le développement (PCRD).....	3
Lancement du partenariat public privé sur l'Internet du futur.....	3
<b>Agriculture et Développement rural</b> .....	4
L'avenir du secteur laitier.....	4
Réforme de la PAC, lancement d'une consultation publique.....	5
<b>Pêche</b> .....	5
Consultation sur la réforme de la politique commune de la pêche .....	5
<b>Energie et environnement</b> : .....	6
La Commission européenne met l'accent sur l'éco-innovation....	6
Une stratégie européenne pour les véhicules propres .....	7
Biodiversité: nous sommes tous concernés .....	7
<b>Politique régionale</b> .....	8
Bilan de la politique de cohésion 2000-2006 .....	8
<b>Education culture</b> .....	8
La Commission lance une consultation sur les industries culturelles et créatives .....	8
Création d'un nouveau label du patrimoine européen .....	9

## Le mois de l'Europe n°35

Avril 2010

Edito



### Caen s'engage pour le climat en signant la Convention des Maires pour l'énergie durable

Caen est devenue, le 4 mai, la 1<sup>ère</sup> ville de Basse-Normandie signataire de la Convention des Maires pour l'énergie durable. Représentée par Rudy L'Orphelin, Adjoint au Maire en charge de l'environnement, du développement durable et des déplacements, Caen a formalisé son engagement lors d'une cérémonie officielle à Bruxelles, en présence de José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne et de Jerzy Buzek, Président du Parlement européen.

## Agenda

20 et 21 mai, Bruxelles : conférence « les Régions, actrices du changement économique », organisée par la DG politique régionale de la Commission européenne

1-4 juin, Bruxelles : semaine verte européenne sur la biodiversité

8 juin, Bruxelles : réunion de l'association des chambres d'agriculture de l'Arc atlantique dans les locaux de la Représentation de la Basse-Normandie

9 et 10 juin, Bruxelles : déplacement du Président du Conseil régional

9 juin, Bruxelles : réunion sur le thème de la recherche contre le cancer organisée par le réseau ERRIN, en présence d'acteurs bas-normands

17 juin, Bruxelles : séminaire de travail des Conseils économiques et sociaux régionaux de France

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

## Informations générales

### Suite de l'Edito

La ville s'engage ainsi à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de plus de 20% par rapport à 1990. Pour atteindre cet objectif elle doit réaliser un inventaire de ses émissions et remettre à la Commission un plan d'action dans un an. La réduction de 20% des émissions s'appliquera à l'ensemble des émissions produites sur le territoire caennais, ce qui suppose d'importants efforts en matière de transport et d'habitat.

Lors de la cérémonie, Günther Oettinger, Commissaire européen en charge de l'énergie a indiqué que la Commission travaillait actuellement sur une nouvelle stratégie pour l'efficacité énergétique en Europe qui devrait comprendre un chapitre sur les acteurs locaux et régionaux. M. Oettinger compte également convaincre les autres Commissaires d'allouer une partie des fonds non utilisés du plan de relance aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique dans les villes. Cette somme pourrait être de 115 millions € minimum et serait confiée à la BEI afin d'être utilisée comme un levier d'investissement.

La Convention des Maires n'offre pas de subventions à ses villes signataires mais elle leur permet d'afficher leur engagement pour le climat. De par leurs engagements pris dans le cadre de la Convention, les villes signataires ont plus de chances de réussite lorsqu'elles répondent à des appels à projets européens comme dans le cadre du programme Energie Intelligente Europe. Des rencontres devraient également être organisées entre villes signataires. La Convention des Maires compte actuellement 1680 villes européennes signataires.

#### Plus d'informations :

➤ [site de la convention des Maires](#)

### Programme de travail 2010 de la Commission européenne

La Commission européenne a adopté le 31 mars dernier son programme de travail 2010. Les orientations politiques de la Commission avaient été énoncées par le président Barroso dès septembre 2009. La Commission prévoit d'articuler ses travaux autour de quatre grands axes.

Lutter contre la crise et défendre l'économie sociale de marché européenne

- sortir de la crise, en renforçant la surveillance et la coordination économiques et en améliorant la gouvernance au sein de la zone euro, en restaurant la viabilité des finances publiques et en garantissant l'existence de marchés financiers stables et responsables;

- faire progresser les sept initiatives phares énoncées dans la stratégie « Europe 2020 » (cf. [le mois de l'Europe n°34](#)).

- relancer le marché unique, en faisant du futur brevet européen une réalité, en rédigeant un livre blanc sur les transports et en proposant une série de mesures relatives aux infrastructures énergétiques.

Un projet pour les citoyens : placer les individus au cœur de l'action européenne.

Ce deuxième axe vise principalement à concrétiser davantage la notion de citoyenneté européenne. La Commission s'apprête à présenter un plan d'action pour la mise en œuvre (2010-2014) du programme de Stockholm en faveur d'« une Europe ouverte et sûre qui sert et protège les citoyens » Il s'articule autour de trois priorités :

- construire une Europe des citoyens,
- garantir une Europe ouverte et sûre,
- relever les défis à long terme de la société.

Politique extérieure : une Union européenne cohérente et influente

Le troisième axe du programme de travail de la Commission doit permettre à l'UE d'assumer son rôle sur la scène internationale en tant que puissance politique, économique et commerciale. Cet axe s'articule autour de trois priorités :

- une représentation extérieure forte et cohérente – l'UE en tant qu'acteur mondial. L'objectif principal est la mise en place du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ;
- la concrétisation des politiques de l'UE en matière de voisinage, d'élargissement et de développement. La Commission continue de souscrire aux objectifs de Monterrey en matière d'aide publique au développement et reste engagée à respecter la déclaration de Paris et le Plan d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide.

Moderniser les instruments et les méthodes de travail de l'UE

La Commission s'attache à utiliser efficacement les moyens d'action existants et à préparer leur modernisation. Trois priorités constituent ce quatrième axe :

- la réglementation intelligente (smart régulation) – garantir l'efficacité des politiques.
- communiquer sur l'Europe.
- adapter le cadre financier de l'UE aux priorités politiques.

→ **Plus d'informations :**

- [Orientations politiques du président de la Commission européenne, José Manuel Barroso](#)
- [Page Internet du programme de travail de la Commission européenne](#)
- [Programme de travail 2010 de la Commission européenne, liste des initiatives stratégiques \(anglais\)](#)

## Compétitivité, Recherche et Innovation

### **Simplification des procédures d'accès au 7<sup>e</sup> programme cadre pour la recherche et le développement (PCRD)**

«Je souhaite que les chercheurs passent plus de temps dans les laboratoires et moins de temps dans les bureaux» « Nous devons assurer la participation des meilleurs chercheurs et des entreprises les plus innovantes en leur permettant de se concentrer sur les résultats, et non sur la 'paperasse'. ». Voilà les mots de la Commissaire à la Recherche, innovation et science, Maire Geoghegan-Quinn. La simplification s'articule autour de trois domaines. Le premier est d'ordre administratif, l'objectif est de permettre une plus grande accessibilité des appels d'offres en rendant plus intelligibles les documents, ceci devant engendrer un gain de temps dans la procédure d'attribution.

Le second domaine du plan de simplification est consacré à des changements plus radicaux liés aux règles financières actuelles. L'idée est que les porteurs de projet puissent baser leur demande sur « un coût moyen », afin de supprimer l'obligation de justifier séparément d'un projet chaque objet de dépense.

Enfin, le troisième changement se situe dans l'attribution des fonds. Jusqu'à présent, elle se faisait en fonction du coût du projet, il est envisagé de l'accorder en fonction des résultats. « *Des objectifs définis seraient établis pour un financement. Le paiement du montant total serait fonction des objectifs atteints.* »

La Commission européenne propose de charger un groupe d'experts indépendants de revoir « tous » les aspects du 7<sup>e</sup> programme-cadre. Le groupe est présidé par Rolf Annerberg, directeur général du conseil suédois de la recherche pour l'environnement, les sciences agricoles et l'aménagement du territoire (Formas). Il doit présenter un rapport à l'automne 2010.

### **Lancement du partenariat public privé sur l'Internet du futur**

Un partenariat public privé (PPP) sur l'Internet du futur a été lancé le 14 avril dernier à l'initiative de la Commission européenne et des entreprises du secteur. Ce partenariat regroupe des autorités publiques des Etats membres et les principaux acteurs privés du domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'objectif de ce partenariat est d'intégrer Internet au cœur des infrastructures de services publics afin de les rendre plus efficaces et plus durables. Il doit également renforcer la compétitivité des entreprises européennes dans le domaine des TIC. Les partenaires concentreront leurs activités sur les domaines suivants : contrôle des dépenses énergétiques, santé, mobilité et environnement. Le PPP permettra notamment de promouvoir des partenariats industriels intersectoriels et d'aborder des questions réglementaires et politiques clés telles que l'interopérabilité ou la protection des données personnelles et de la vie privée. La Commission contribuera à hauteur de 300 millions € au budget du partenariat sur la période 2011-2013. A partir de 2014, le PPP continuera de recevoir une aide financière de la Commission mais il sera plus autonome et pourra lancer ses propres appels à propositions.

En complément des activités menées dans le cadre du PPP, la Commission allouera 200 millions € entre 2011 et 2013 à des projets de recherche à moyen et long terme sur l'Internet du futur. Cet argent sera distribué dans le cadre de l'appel TIC du 7<sup>e</sup> PCRD.

→ **Plus d'informations :**

- [site de la Commission sur l'internet du futur](#)

## Agriculture et Développement rural

### L'avenir du secteur laitier



Lors de la conférence sur l'avenir laitier organisée à Bruxelles le 26 mars dernier, le Commissaire européen à l'agriculture Dacian Ciolos a rappelé que:

- il est attaché à la pérennité d'une production laitière répartie de façon harmonieuse sur le territoire de l'UE, redoutant les conséquences sociales et écologiques d'une concentration excessive de la production sur quelques régions.

- tous les outils de l'UE (restitutions à l'exportation, aides au stockage privé, avances sur paiement..) ont été utilisés pour lutter contre la crise laitière de 2009.

- il souhaite une orientation du secteur laitier vers un "marché raisonné": sans quota, mais pas sans filet de sécurité. Concernant les quotas: la Direction Générale de l'agriculture de la Commission européenne a insisté à plusieurs reprises sur le fait que les quotas étaient de plus en plus sous-utilisés dans l'UE: par exemple, l'Italie sera pour la 1ère fois cette année en deçà de ses quotas, alors que traditionnellement elle les dépassait toujours. En 2000, la production laitière dans l'UE 15 atteignait 118 millions de tonnes. En 2010, on en est au même niveau, alors même qu'il y a 12 Etats membres de plus, et que les quotas ont été relevés. Seuls le Danemark et les Pays-Bas sont encore au-dessus de leurs quotas aujourd'hui (certains autres sont proches du seuil: Belgique, Luxembourg, Allemagne...)

La DG Agriculture rappelle aussi que les quotas n'ont aucunement empêché la réduction constante du nombre d'exploitations agricoles dans l'UE. Concernant le filet de sécurité: D. Ciolos a insisté sur l'importance des aides directes, qui ont représenté, au niveau de l'UE 15, 40% du revenu des agriculteurs: elles seront maintenues dans la réforme de la PAC même si elles doivent être adaptées.

- il faut trouver le moyen de mieux faire fonctionner le marché du lait, en rééquilibrant les relations entre les différents acteurs de la filière, ce qui passe notamment par un renforcement

des pouvoirs de négociation collective des producteurs. Ceci suppose des dérogations, temporaires ou durables, au droit européen de la concurrence: cette question reste ouverte, et sera traitée en lien avec le Commissaire à la Concurrence et ses services.

- D. Ciolos est prêt à envisager des initiatives de la Commission concernant le secteur laitier sans attendre la révision de la PAC. La remise du rapport du groupe à haut niveau sur le lait, prévue en juin prochain, sera déterminante à cet égard.

Jean-Luc Demarty, le Directeur général de la DG Agriculture, a fait le point sur les travaux du groupe à haut niveau sur le secteur laitier, piloté par la Commission européenne. Ce groupe a auditionné les organisations professionnelles / syndicales concernées: Copa Cogeca, European Milk Board, Via Campesina, Euclait, BEUC (Union des consommateurs), l'Association laitière européenne, EuroCommerce + des experts académiques et universitaires + des représentants de pays tiers comme la Suisse, la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

Le groupe a travaillé sur 4 blocs de thèmes:

- l'amélioration des relations contractuelles producteurs / transformateurs/distributeurs. Le renforcement des pouvoirs de négociation des producteurs de lait.
  - les instruments de marché (mise en place de contrats à terme)
  - information sur le marché et les produits (questions liées à la santé, l'étiquetage, la qualité)
  - la recherche et l'innovation pour augmenter la productivité du secteur.

Sur le premier sujet, l'accord est général entre les Etats membres pour dire qu'il faut améliorer les relations contractuelles dans le secteur laitier et renforcer le pouvoir de négociation des producteurs de lait.

Une majorité qualifiée d'Etats membres est favorable à l'adoption de dérogations aux règles européennes en matière de concurrence.

#### Calendrier :

- [26 mai : avant-projet de rapport du groupe à haut niveau](#)
- [Juin 2010 : remise du rapport final au Commissaire Ciolos](#)
- [Juillet 2010 \(présidence belge\) : 1ère discussion au Conseil des ministres de l'agriculture](#)

## Réforme de la PAC, lancement d'une consultation publique

Le 12 avril dernier, la Commission européenne a lancé un grand débat public afin d'aborder dans les meilleures conditions l'inévitable réforme de la P.A.C. Dacian Cioloș a proposé une consultation s'axant autour de quatre grandes questions.

- Pourquoi une politique agricole commune ? Cette question est d'autant plus importante que la PAC est bien trop souvent perçue comme une simple manne financière alors même qu'un de ces fondements est d'assurer la sécurité alimentaire des Européens.
- Quels objectifs la société assigne-t-elle à l'agriculture dans toute sa diversité ?
- Pourquoi réformer la P.A.C. et comment la faire répondre aux attentes de la société ?
- Quels outils pour la P.A.C. de demain ?

Lors de son intervention le 12 avril devant la Commission de l'agriculture du Parlement européen, Dacian Cioloș énonça divers thèmes de réflexions tels que les problèmes de l'approvisionnement alimentaire en Europe et dans le monde, l'emploi dans les zones rurales, la gestion durable des ressources naturelles, le changement climatique, la volatilité des prix, la compréhension par les citoyens des aides, l'équilibre au sein de la chaîne alimentaire et la compétitivité de l'agriculture européenne.

La réflexion autour de ces questions doit permettre l'émergence d'idées permettant une orientation de la P.A.C. dans le sens de la stratégie Europe 2020 dont l'objectif est une croissance durable, intelligente et inclusive (cf. le mois de l'Europe n°34).

Enfin, il n'est pas négligeable de noter la reconnaissance d'une diversité agricole en Europe de la part du Commissaire : *« Il faut se rendre à l'évidence : nous sommes face à une nouvelle réalité européenne. Nous ne pouvons plus parler d'un « modèle unique européen » en agriculture. Nous n'avons pas une agriculture homogène, mais une agriculture multiforme. Nous n'avons plus une agriculture dans l'Union européenne, mais plutôt DES agricultures ».*

Sur les aides directes, le Commissaire souhaite tendre vers *« plus d'équité »* dans la redistribution. Pour ce qui est des instruments de crise : *« La réforme de la P.A.C. devra prendre en compte le besoin de trouver ce genre d'instruments pour pouvoir intervenir dans les situations de crise, ou même anticiper de telles*

*situations, de manière à pouvoir protéger le secteur agricole tout en le laissant fonctionner dans un marché qui joue son rôle ».*

Suite à cette consultation publique qui s'achèvera fin juin, la Commission européenne devrait annoncer des propositions concrètes de réforme à la fin de l'année 2010. Quand aux discussions sur le budget de la P.A.C. (qui, représente aujourd'hui encore à lui tout seul environ 40% du budget communautaire), elles débiteront certainement au début de l'année 2011. Celles-ci s'annoncent très compliquées dans un contexte de crise et d'endettement record des Etats membres.

### → Plus d'informations :

- [Discours de Dacian Cioloș](#)
- [Contributions au débat, accessibles à tous.](#)

## Pêche

### Consultation sur la réforme de la politique commune de la pêche



La DG mare a publié un document synthétisant les 382 contributions et 1329 courriels reçus. C'est une étape

intermédiaire avant de tirer des conclusions définitives sur les orientations à donner à la réforme de la PCP.

Notre région avait contribué à cette consultation en insistant notamment sur une gestion des quotas régionalisée, sur un renforcement des conseils consultatifs régionaux, sur un appui renforcé à la recherche et l'innovation, sur une reconnaissance de la pêche artisanale.

Le document fait ressortir 5 problèmes majeurs :

- *La surcapacité des flottes* : les capacités de pêche sont trop importantes par rapport aux ressources, cependant il faut éviter la généralisation à toutes les flottes et traiter le problème au cas par cas. Peu d'Etats membres souhaitent poursuivre la gestion des capacités actuelles. Certaines organisations non gouvernementales (ONG) proposent une réduction obligatoire de la capacité fondée sur la flotte. D'autres contributeurs établissent un lien entre la réduction des capacités et les plans de gestion de la pêche. Enfin, une large majorité d'Etats membres semblent vouloir gérer la surcapacité grâce à une gestion fondée sur les droits de pêches. Néanmoins, il ressort très

clairement que les Quotas individuels de pêche (QIT) ne font pas l'unanimité.

- *Mieux cibler les objectifs stratégiques* : seul un consensus sur l'intégration dans les objectifs de la « *production maximale équilibrée* » se dégage.

- *Recentrer le cadre décisionnel sur des principes fondamentaux à long terme* : Les décisions doivent être prises dans la perspective du long terme, selon une approche écosystémique, avec des mécanismes pour surveiller et contrôler l'évolution de la politique et les décisions prises par la CE et/ou au niveau régional. Le soutien à une forme de régionalisation accrue est général. De nombreuses contributions souhaiteraient la mise en place d'un organe régional distinct, essentiellement consultatif (notamment à travers les conseils consultatifs régionaux, CCR).

- *Encourager le secteur à assumer davantage de responsabilités dans la mise en œuvre de la PCP* : les Etats seraient pour la mise en place d'une forme d'autogestion assurée par les pêcheurs. Mais selon toute vraisemblance l'idée pose des problèmes concernant les responsabilités et les contrôles.

- *Œuvrer à l'émergence d'une culture du respect des règles* : tout le monde semble d'accord pour renforcer le respect des règles. Cependant les solutions préconisées divergent, les ONG étant en faveur d'une distribution des aides financières en fonction du respect des règles tandis que l'industrie de la pêche y est opposée.

Concernant les flottes côtières artisanales, une très grande partie des contributeurs souligne l'importance de cette pêche, et la possibilité de lui conférer un statut particulier sans pour autant les dispenser de contrôle. De plus, les contributions insistent sur les particularités régionales, engendrant une obligation de flexibilité dans le traitement.

Quant au renforcement de la recherche et l'innovation, la majeure partie des contributions souligne l'importance de connaissance accrue du milieu marin et de fait l'obligation de continuer à soutenir et développer ce domaine.

Pour ce qui est de l'aquaculture, son importance est reconnue. Sur les questions sociales, mais aussi sur le secteur des coproduits marins, peu de chose sont dites.

Au vue du rapport, il est possible de considérer que les préoccupations ainsi que les propositions émises par notre contribution semblent s'inscrire dans la lignée de la majorité des participants à la consultation. Reste à

attendre les propositions concrètes de réformes prévues pour début 2011. D'ici là, de nombreuses consultations et débats auront lieu afin de trouver des accords tant sur la question des quotas, que sur la définition de la pêche artisanale ainsi que sur la gouvernance du secteur.

## Energie et environnement :

### La Commission européenne met l'accent sur l'éco-innovation



ECO-INNOVATION  
WITH BUSINESS MEETS THE ENVIRONMENT



Dans le cadre d'un appel ouvert jusqu'au 9 septembre, la Commission mettra 35 millions € à disposition des entreprises éco-innovantes en 2010. Cet appel sur l'éco-innovation fait partie du programme pour la compétitivité et l'innovation (CIP). Il s'adresse avant tout aux PME qui souhaitent mettre sur le marché des produits éco-innovants ou développer des processus de production propres. A travers cet appel, l'objectif de la Commission est de combler le fossé entre recherche-développement et commercialisation.

L'appel 2010 comprend 4 priorités :

- Le recyclage des matériaux
- Les matériaux de construction durables
- L'alimentation et les boissons
- Les achats intelligents et les actions en faveur d'une économie plus verte.

Cet appel à proposition contribuera ainsi à la réalisation des objectifs fixés par la nouvelle stratégie EU2020 qui doit permettre à l'UE de développer une croissance plus verte et plus compétitive basée sur l'innovation (cf. [Le mois de l'Europe n°34](#)). La stratégie EU2020 comprend une initiative phare intitulée « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources » qui prévoit notamment une mobilisation des différents instruments financiers de l'UE afin de réduire la consommation en énergie et en ressources tout en renforçant la croissance économique européenne.

En complément, la Commission devrait publier cet automne un plan d'action européen pour l'éco-innovation. Ce plan d'action est destiné à remplacer le plan d'action pour les technologies environnementales (ETAP) de 2004 qui visait à développer l'éco-innovation et l'usage des éco-technologies. De même, la DG Regio devrait

publier fin juin ou début juillet une communication sur le développement durable et la politique régionale. L'objectif de ce document est d'explorer comment les fonds structurels peuvent être utilisés pour atteindre les objectifs de la stratégie EU2020.

*L'éco-innovation peut être définie comme le processus de développement et de mise sur le marché de nouvelles technologies innovantes permettant de réduire les impacts négatifs sur l'environnement, et de faire un usage durable des ressources naturelles et de l'énergie*

Concrètement cela se traduit par exemple par :

- la production de matériaux de construction à partir de déchets recyclés.
- le développement d'emballages alimentaires plus efficaces.
- la création de systèmes de récupération des eaux usées....

#### Plus d'informations :

- [site de la Commission sur le programme éco-innovation](#)

## Une stratégie européenne pour les véhicules propres



C'est dans l'optique de relancer l'industrie automobile et de continuer les efforts en faveur d'une croissance intelligente et durable qu'a été présentée la stratégie pour les véhicules verts. Dans un contexte de crise et de forte concurrence l'Europe se devait d'adopter une position commune, sans perdre de temps afin d'engager son industrie automobile dans les nouvelles technologies non polluantes, c'est chose faite. L'accent est mis sur les véhicules verts dont les impacts environnementaux sont très faibles.

Le plan d'action proposé par la Commission comprend une quarantaine de mesures qui peuvent être classées en trois catégories :

- poursuite du programme législatif visant à la réduction des émissions des véhicules « conventionnels »
- soutien à la recherche et à l'innovation.
- définition de lignes directrices pour des incitations à la demande; information des consommateurs.

Le document s'inscrit dans la lignée de la stratégie Europe 2020. Le but est de favoriser

les nouvelles technologies afin de moderniser et « décarboniser » le secteur des transports et de contribuer à accroître la compétitivité.

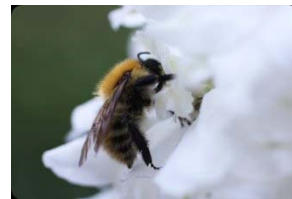
Un domaine d'action précis semble néanmoins être privilégié, celui de la voiture électrique. Certains Etats en font déjà la promotion (Italie, France, Allemagne, Portugal...). Ce sont sur les questions de normalisation et d'infrastructure (construction de stations de recharge par exemple) que devront être réalisés les premiers efforts.

Globalement les différents acteurs (ONG environnementales, associations des producteurs d'automobile européens) concernés par la question ont accueilli la stratégie positivement.

#### Plus d'informations :

- [European strategy for the uptake of green vehicles](#)

## Biodiversité: nous sommes tous concernés



L'UE s'était fixé pour objectif d'enrayer la perte de la biodiversité fin 2010. Cet objectif ne sera pas atteint.

Afin de remédier à cela, la Commission européenne a décidé de lancer une grande campagne de sensibilisation au déclin de la biodiversité, un phénomène dont les Européens n'ont guère conscience. En effet suite à un sondage sur « l'attitude des Européens face à la question de la biodiversité », nous constatons que seulement 38% des personnes interrogées connaissent la signification de la biodiversité, 28% affirment en avoir déjà entendu parler sans pour autant savoir de quoi il s'agit. Pour ce qui est de l'information sur la biodiversité, 32% des personnes se considèrent bien informées sur la perte de biodiversité et seulement 5% se considèrent très bien informées.

Ainsi, à travers sa campagne « Biodiversité: nous sommes tous concernés », la Commission entend familiariser les citoyens de l'UE avec la biodiversité, leur faire comprendre les conséquences possibles du déclin de la biodiversité, et enfin leur expliquer comment ils peuvent contribuer à endiguer ce phénomène.

### **La biodiversité :**

*En 1992, lors du sommet de la terre organisé par l'ONU, la biodiversité fut définie comme étant la « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ». Elle englobe les virus, les bactéries, les insectes, les vertébrés entre autre chose.*

*En Europe la biodiversité continue à régresser (800 espèces végétales sont menacées d'extinction totale, 40% des mammifères, des oiseaux, des reptiles ou encore des papillons sont menacés, seule 1 à 3% des forêts sont considérés comme n'ayant pas été modifiées par l'homme).*

*Les années 90 ont vu naître les premières préoccupations liées à notre environnement (Rio 1992, Kyoto 1997). Biodiversité et changement climatique sont aujourd'hui des préoccupations centrales. Ces problématiques sont inéluctablement liées puisque l'action humaine semble être à l'origine des dégradations.*

*Au sein de l'Union, ces deux problématiques sont au cœur de la réflexion. La Commission veut mettre en place une stratégie pour la biodiversité. Celle-ci s'inscrit dans le cadre plus large de la stratégie UE2020.*

### **→ Plus d'informations**

- [le portail français de l'année internationale de la biodiversité](#)

## **Politique régionale**

### **Bilan de la politique de cohésion 2000-2006 :**

Le 19 avril dernier, la Commission européenne a publié un rapport de synthèse sur la politique de cohésion.

En chiffre, la politique de cohésion c'est 123 milliards d'euros investis entre 2000-2006 dans les fonds européen de développement régional (FEDER). De manière générale la politique de cohésion est profitable tant aux régions les moins avancées qu'aux régions les plus développées.

La politique de cohésion touche quatre domaines principaux que sont les entreprises, l'innovation et la recherche, le transport, et l'environnement. Ainsi, 38 000 projets en recherche et développement ont vu le jour permettant la création de 13 000 emplois. Dans le transport plus de 2000 kilomètres d'autoroutes, 4000 de voies ferrées et 100 000 de routes ont pu être construites. Enfin, plus de 25 milliards de d'euros ont été consacrés à l'environnement permettant à de nombreuses régions de combler leur retard et à se conformer aux normes de la législation de l'Union en matière d'environnement. La politique de cohésion a financé des projets d'approvisionnement en eau qui ont permis d'alimenter 14 millions de personnes.

Les résultats de ces évaluations serviront à déterminer de quelle manière exploiter au mieux les interventions de la politique de cohésion à l'avenir. Le rapport de la Commission recommande de faire des résultats une priorité à l'heure d'attribuer les aides.

### **→ Plus d'informations :**

- [site de la Commission européenne](#)

## **Education culture**

### **La Commission lance une consultation sur les industries culturelles et créatives**



Androulla Vassiliou, Commissaire en charge de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et du multilinguisme a publié, le 27 mai, un Livre vert qui lance une consultation sur l'avenir des industries culturelles et créatives.

Ces industries sont importantes pour la diversité culturelle de l'Union européenne mais aussi pour son économie. Les industries culturelles et créatives, qui comprennent un grand nombre de PME, représentent 2,6% du PIB européen et connaissent une croissance plus rapide que d'autres secteurs de l'économie. Par conséquent, la Commissaire estime qu'elles peuvent jouer un rôle dans la sortie de crise. Les politiques européennes, nationales et locales doivent ainsi aider les industries culturelles et créatives à développer leur potentiel.

La consultation pose une série de questions clés, notamment :

- comment faciliter l'accès au financement pour les PME ?
- comment stimuler l'innovation ?
- comment les instruments européens peuvent-ils compléter les dispositifs nationaux et locaux ?
- comment les partenariats entre écoles d'art et entreprises peuvent-ils encourager l'entrepreneuriat ?

La consultation est disponible sur le site de la Commission et est ouverte à toute personne intéressée jusque fin juillet.

→ **Plus d'informations :**

➤ [site de la Commission européenne](#)

## Création d'un nouveau label du patrimoine européen



*La maison de R. Schuman*

La Commission européenne a publié le 9 mars 2010 une proposition de décision établissant un label européen du patrimoine.

Un tel label existe déjà mais il est actuellement géré par les Etats membres. En France, la maison de Robert Schuman, l'abbaye de Cluny et la cour d'honneur du palais des papes d'Avignon ont pu bénéficier du label d'après cette procédure. La proposition de la Commission permet de clarifier et d'harmoniser les critères de sélection. Les sites qui seront labellisés doivent avoir une valeur symbolique

(et non pas esthétique) dans l'histoire et la construction européennes. L'objectif du label du patrimoine européen est de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe chez le citoyen, de mettre en valeur les sites qui ont joué un rôle dans l'histoire de l'Europe et de souligner les valeurs européennes partagées (démocratie, droits de l'Homme).

Seul un site par Etat membre sera retenu chaque année et il devra démontrer son intérêt pour l'ensemble de l'Europe. D'après le calendrier provisoire, les sites français intéressés pourraient postuler à partir de 2012 en raison d'un délai de transition entre l'ancien système géré par les Etats membres et le nouveau label communautaire.

Le texte doit maintenant être approuvé par le Conseil de l'UE et le Parlement européen, ce qui devrait être fait d'ici la fin de l'année.

Lors du déplacement des représentants du Mémorial de Caen à Bruxelles, le 3 mars dernier (cf. [Le mois de l'Europe n°34](#)), les services de la Commission avaient expliqué à Philippe Duron et Stéphane Grimaldi que le Mémorial était tout à fait éligible à ce label. Etre un site labellisé ne donne pas droit à de nouvelles subventions mais il permettrait au Mémorial d'accroître sa visibilité en Europe et de développer des contacts avec des sites similaires.

→ **Plus d'informations :**

➤ [site de la Commission européenne](#)

## Appels à propositions

Cette liste n'est qu'une sélection d'appels sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention.

Date limite de dépôt	Nom de l'appel à propositions	Infos
<b><i>Appels à venir</i></b>		
En fonction de chaque appel	<b>7<sup>e</sup> PCRD</b> – Programme Coopération dont les appels Santé, Environnement, Energie et Alimentation (publication en juillet)	<a href="#">lien</a>
<b><i>Appels publiés</i></b>		
En fonction de chaque appel	<b>Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie</b>	<a href="#">lien</a>
Pas d'appels, toujours ouvert	<b>ELENA</b> – mécanisme d'assistance technique (énergies renouvelables et efficacité énergétique)	<a href="#">lien</a>
18 mai 2010	<b>Programme Marco Polo</b> – amélioration de l'efficacité du fret	<a href="#">lien</a>
1 <sup>er</sup> juin et 1 <sup>er</sup> septembre 2010	<b>Programme « Jeunesse en action »</b>	<a href="#">lien</a>
1 <sup>er</sup> juin 2010	<b>Programme CIP – ICT-PSP</b> – programme d'appui stratégique en matière de TIC	<a href="#">lien</a>
24 juin 2010	<b>Programme Energie Intelligente Europe</b> – énergies renouvelables et efficacité énergétique	<a href="#">lien</a>
30 juillet 2010	<b>Programme Ambient Assisted Living</b> (Assistance à la vie autonome)	<a href="#">lien 1</a> <a href="#">lien 2</a>
1 <sup>er</sup> septembre	<b>Life+</b> - programme de protection de l'environnement	<a href="#">lien</a>
9 septembre 2010	<b>Programme pour la compétitivité et l'innovation – éco-innovation</b>	<a href="#">lien</a>
6 octobre 2010	<b>Facilité ACP-UE pour l'Eau</b> - Partenariats pour le renforcement des capacités dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les pays ACP	<a href="#">lien</a>